

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 012/2022

A la société **TEXICO SA**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/PNC/CG/009/CGPMP/SRTPERM/2020, conclu avec le Commissariat Général de la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe de Francs congolais cinq milliards cent nonante-six millions sept cent vingt-quatre mille cent trente-sept, nonante-trois centimes (CDF 5 196 724 137,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 26/01/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Le Directeur Général